

Obligations Fédérales M14-M15F

Saison 2024-2025 classes d'âge : [M14 Garçons](#) : 2011-2012 et [M15 Filles](#) : 2010-2011-2012.

* Conditions à remplir pour obtenir par équipe engagée le passeport « M14-M15F jeu à XV » :

- Éducateurs : Minimum 1 éducateur titulaire du « passeport éducateur » :
 - . Être licencié FFR,
 - . Être titulaire d'un BF Développement au minimum ou en cours de formation à ce BF,
 - . Être validé à la formation "Sécurité",
 - . Être validé à la formation "Arbitrage" (en même temps que les joueurs-arbitres).
- Joueurs De Devant : Minimum 12 joueurs titulaires du « passeport joueur de devant » :
 - . Être licencié FFR,
 - . Être validé au protocole : Tests Fonctionnels (responsabilité club) + Tests Techniques (validation Cadres Techniques).
- Joueurs-Arbitres : Minimum 4 joueurs titulaires du « passeport Arbitrage » :
 - . Être licencié FFR,
 - . Être validé à la formation "Arbitrage".

* Conditions à remplir pour obtenir par équipe engagée le passeport « M14-M15F jeu à X » :

- Éducateurs : Minimum 1 éducateur titulaire du « passeport éducateur »,
- Joueurs De Devant : Minimum 8 joueurs titulaires du « passeport joueur de devant »,
- Joueurs-Arbitres : Minimum 4 joueurs titulaires du « passeport Arbitrage ».

* Conditions à remplir pour pratiquer le jeu à XV le jour du plateau, chaque équipe doit présenter :

- Éducateurs : Minimum 1 éducateur titulaire du « passeport éducateur »,
- Joueurs De Devant : Minimum 9 joueurs titulaires du « passeport joueur de devant »,
- Joueurs-Arbitres : Minimum 2 joueurs titulaires du « passeport Arbitrage ».

* Conditions à remplir pour pratiquer le jeu à X le jour du plateau, chaque équipe doit présenter :

- Éducateurs : Minimum 1 éducateur titulaire du « passeport éducateur »,
- Joueurs De Devant : Minimum 6 joueurs titulaires du « passeport joueur de devant »,
- Joueurs-Arbitres : Minimum 2 joueurs titulaires du « passeport Arbitrage ».

Un éducateur M14-M15F titulaire du « passeport éducateur » doit arbitrer une rencontre Jeu à XV ou à X en l'absence du référent arbitre désigné par le DTA.